

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 69/05-26

Bégard, le

29 MAI 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
HENT TIBÈRE DU 01 AU 30 JUIN 2026
DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement (Hent Tibère) afin de permettre des travaux de forage au droit du n°2.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores du 01 au 30 juin 2026, de 08H00 à 18h00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h Hent Tibère, 50 mètres en aval et en amont du chantier.

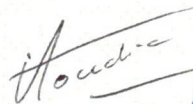
ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise LE BELLEC TP de Lézardrieux, qui réalise ces travaux pour le compte du demandeur, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise LE BELLEC TP.

Gildas HERVÉ



*A ce jour le maire et
per de la gatin
l'adjoint au maire
Marie TOUPE*